



LES PROCESSUS D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE



SYNTHÈSE
2024

**EC
PM**
ENSEMBLE
CONTRE
~~LA PEINE
DE MORT~~

Ces dernières décennies ont été marquées par une ouverture progressive des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) aux valeurs universelles des droits humains. L'abolition de la peine de mort au sein des États membres de l'OCI n'est pas encore acquise, mais l'intervention de parlementaires, d'acteurs de la société civile ou d'autres personnes politiques en faveur de l'abolition a joué et jouera un rôle décisif.

Les processus d'abolition sont lents, difficiles et parfois même risqués. Néanmoins, il existe de multiples raisons d'espérer, surtout lorsque l'on voit le nombre croissant d'États devenus abolitionnistes.

L'étude *Les processus d'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique* présente le résultat d'entretiens et de recherches menés par ECPM et Naël Georges en 2020; elle permet de mieux comprendre les processus ayant mené vers les abolitions de la peine de mort dans les États membres de l'OCI. Elle constitue un outil précieux pour les accompagner vers l'abolition de la peine de mort et rompre les idées reçues.

Sur les 57 États membres de l'OCI, 20 ont aboli la peine de mort (pour tous les crimes ou pour les crimes de droit commun), 12 États maintiennent un moratoire de fait et 25 sont des États rétentionnistes. L'abolition est possible et cette étude vient le démontrer au travers des exemples précis d'États qui ont fait ce choix.

Parmi les 20 États qui ont aboli la peine de mort, 14 sont caractérisés par une majorité musulmane de la population. Cela représente 70% des pays abolitionnistes.

États à majorité musulmane

Albanie
Azerbaïdjan
Burkina Faso (*droit commun*)
Côte d'Ivoire
Djibouti
Guinée
Kazakhstan
Kirghizstan
Ouzbékistan
Sénégal
Sierra Leone
Turkménistan
Turquie
Tchad

États à minorité musulmane

Bénin
Gabon
Guinée-Bissau
Mozambique
Togo
Suriname

#2

INFOS-CLÉS

- ▶ L'OCI est la plus grande organisation internationale après les Nations unies. Ses États membres sont répartis sur 4 continents.
- ▶ **Quelques objectifs¹**
 - Préserver et promouvoir les hautes valeurs islamiques de paix, de compassion, de tolérance, d'égalité, de justice et de dignité humaine;
 - Contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales;
 - Promouvoir les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, la bonne gouvernance, l'État de droit, la démocratie et la reddition des comptes dans les États membres, conformément à leurs systèmes constitutionnels et juridiques.
- ▶ **Quelques priorités du plan d'action de l'OCI 2016-2025**
 - Paix et sécurité
 - Lutte contre le terrorisme
 - Droits humains et bonne gouvernance
- ▶ **Hétérogénéité des États membres**: certains États ont pour religion officielle l'islam, d'autres sont laïcs; les dimensions démographique et politico-juridique de l'islam diffèrent selon les États.
- ▶ **La majorité des États de l'OCI adhère aux principales conventions internationales de protection des droits de l'Homme**
 - Tous ont ratifié la Convention des droits de l'enfant
 - 16 États ont ratifié l'OP2
 - Seuls 5 États n'ont pas ratifié le PIDCP

DATES CLÉS

- ▶ **1969**: création de l'**Organisation de la conférence islamique (OCI)** à la suite de l'incendie criminel de la mosquée *al-Aqsa*
- ▶ **1970**: première conférence des ministres des Affaires étrangères → création d'un secrétariat général
- ▶ **1972**: adoption de la Charte de l'OCI
- ▶ **1983**: adoption de la Déclaration de Dacca sur les droits de l'Homme en islam
- ▶ **1990**: adoption de la Déclaration du Caire sur les droits de l'Homme en islam
- ▶ **2011**: changement de nom → l'OCI devient l'Organisation de la coopération islamique.

1 Charte de l'OCI: https://www.oic-oci.org/upload/documents/charter/fr/oic_charter_2018_fr.pdf

#3

La version interactive
de cette carte
avec des données chiffrées
est accessible sur
www.ecpm.org

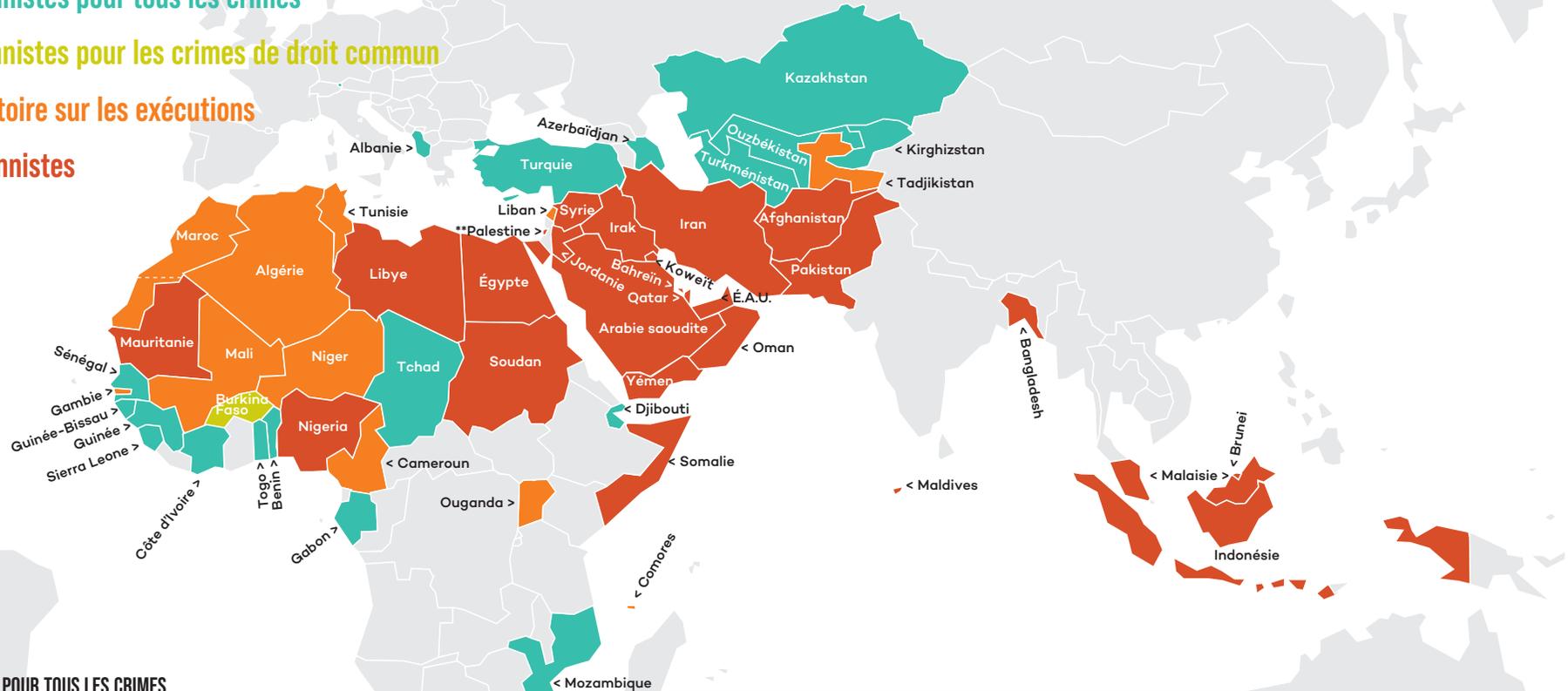
SUR LES 57 ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

19 États abolitionnistes pour tous les crimes

1 États abolitionnistes pour les crimes de droit commun

12 États en moratoire sur les exécutions

25 États rétentionnistes



19 ÉTATS ABOLITIONNISTES POUR TOUS LES CRIMES

États ou territoires où la peine de mort est totalement abolie.

1 ÉTATS ABOLITIONNISTES POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN

États ou territoires où la peine de mort est abolie sauf circonstances exceptionnelles.

12 ÉTATS EN MORATOIRE SUR LES EXÉCUTIONS

États ou territoires où la peine de mort est en vigueur mais où aucune exécution n'a eu lieu depuis dix ans et ne s'opposant pas à la dernière résolution des Nations unies en faveur d'un moratoire universel sur les exécutions et/ou ayant ratifié l'OP2*.

25 ÉTATS RÉTENTIONNISTES

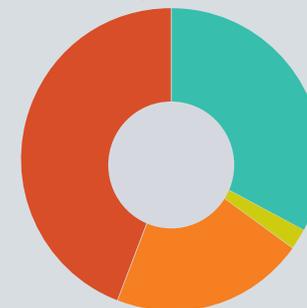
États ou territoires appliquant la peine de mort.

* Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.

** Le cas de la **Palestine** est particulier: elle ne peut pas voter la résolution moratoire, a ratifié l'OP2, mais la peine de mort est toujours en vigueur à Gaza (dernières exécutions documentées en 2023).

Données 2024

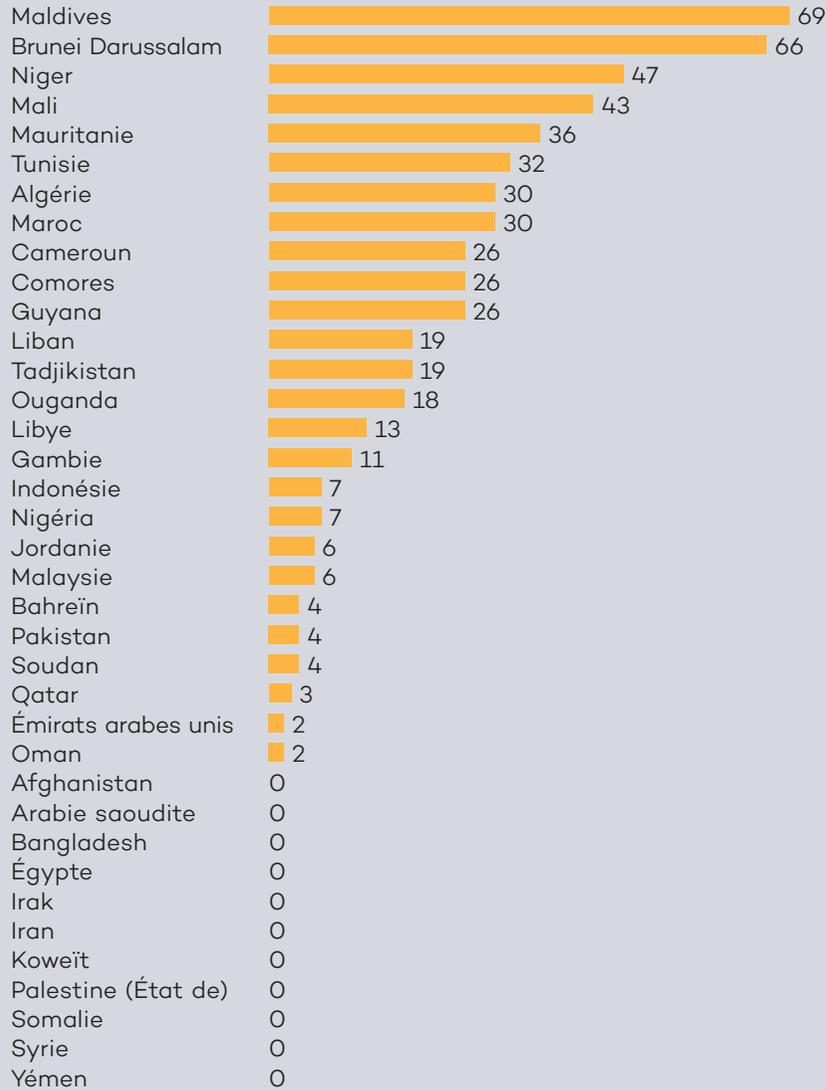
L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN DROIT OU DE FAIT EST MAJORITAIRE DANS LE MONDE MUSULMAN



Abolitionnistes 33 %
Abolitionnistes de droit commun 2 %
En moratoire 21 %
Rétentionnistes 44 %

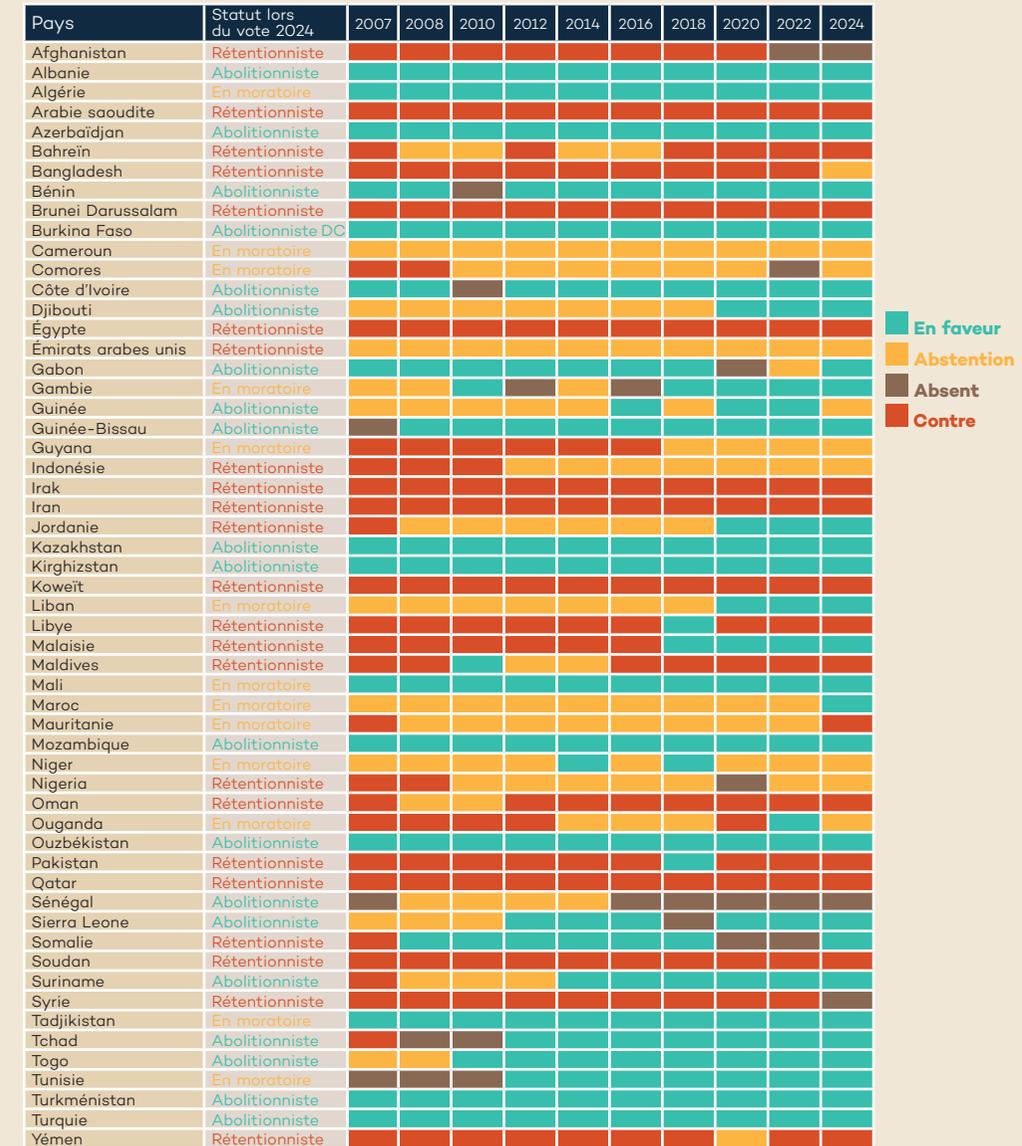
SUR LES 37 ÉTATS EN MORATOIRE OU RÉTENTIONNISTES, LA RÉALITÉ DE L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT DIFFÈRE D'UN PAYS À L'AUTRE

Nombre d'années depuis la dernière exécution dans les États en moratoire et les États rétentionnistes (31 décembre 2023)



LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI ADOPTENT DES POSITIONS VARIÉES LORS DU VOTE DE LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES « MORATOIRE SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT »

On constate une évolution positive des votes. Alors que 15 États membres de l'OIC étaient favorables au moratoire en 2007, ils sont 28 (50 %) à avoir soutenu la résolution en 2024.



« La peine de mort est irréversible et sa pratique a été universellement rejetée. »

Mohamed El Baradaei

Ancien vice-président,
lauréat du prix Nobel
de la paix en 2005

ÉGYPTE

« Aucune des valeurs ne pourra jamais justifier que l'on relativise la valeur de la vie humaine au point de la supprimer légalement. »

Abdou Diouf

Ancien président de
la République, ancien
secrétaire général de
l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF)

SÉNÉGAL

« Même si la peine de mort a été appliquée dans le monde entier à travers les époques, les meurtres continuent de se produire. La peine de mort n'a pas eu d'effet dissuasif. »

Liew Vui Keong

Ancien ministre des Lois
au sein du cabinet du
Premier ministre

MALAISIE

RETROUVEZ LE RAPPORT
**« LES PROCESSUS D'ABOLITION
DE LA PEINE DE MORT
DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI »**
AINSI QUE LA CARTE INTERACTIVE
SUR **WWW.ECPM.ORG**

